

QUESTIONS CGT

- 1 - Travaux chaussée devant bâtiment 62
Où en est le contentieux avec le sous-traitant et quand la tranchée sera t-elle rebouchée ?
Faut-il vraiment attendre une décision de référé et le passage d'un expert judiciaire pour changer un bout de tuyau et reboucher le trou ?

R - Une expertise judiciaire est programmée début septembre 2009, elle devra permettre d'établir les responsabilités dans cette affaire et de définir le périmètre du quantum des préjudices pour SPS. Pour information : une reprise de la voirie a été réalisée pour faciliter les acheminements de la logistique.

- 2 - Intranet : l'usine à gaz
Dans l'intranet, l'onglet «le personnel» nécessaire à l'ensemble des salariés à connaître les mesures sociales, mérite un toilettage et il est parfois difficile de trouver facilement ce qu'il recherche.

Par exemple :

Une copie d'un message concernant l'imposition des prises des JRTTe pour 2009 figure toujours alors qu'il aurait du être supprimé suite à la décision de justice du 24 février 2009.

Onglet : Le personnel/présence/RTT/négociations et suivis des accords/RTT/JRTTe 2009.

Où trouver la dernière version à jour de la note annuelle «Règles applicables au titre des accords d'entreprise : Horaire Individualisé, RTT et congés...» ?

Aujourd'hui, il existe 3 chemins d'accès différents, 2 donnant la version obsolète de 2006 et 1 donnant la version 2008.

Onglet : Le personnel/présence/RTT/négociations et suivis des accords/Règles applicables au titre des accords d'entreprise ⇒ note version 2006.

Onglet : Le personnel/présence/Horaire individualisé/négociations et suivis des accords/Règles applicables au titre des accords d'entreprise ⇒ note version 2006.

Onglet : Le personnel/affichage réglementaire/accords/accords société/présence/Horaire individualisé/négociations et suivis des accords/Règles applicables au titre des accords d'entreprise ⇒ note version 2008.

A quand une simplification et une mise à jour du site ?

R - Nous prenons note de vos remarques justifiées et donnons les consignes pour actualiser au mieux le site personnel avant sa refonte.

- 3 - Journée dite de solidarité
Il a été annoncé au CE du 25 juin dernier, que la direction allait prochainement réunir les DS pour parler de la journée de solidarité.
La CGT demande que comme en 2008, cette journée reste à la charge de l'entreprise, comme d'ailleurs cela se pratique chez Sagem.

R - Nous instruisons le sujet et comme annoncé au Comité d'Entreprise du mois dernier, une négociation avec les Délégués Syndicaux sera menée si nécessaire.

- 4 - Demandes de permanence d'été
Toutes les demandes individuelles de travail durant tout ou partie de la période de fermeture ont-elles été acceptées ?
Combien d'acceptées ?
Hormis les demandes individuelles, combien de demandes pour raisons de service ont été effectuées ?

R - Concernant les dossiers transmis au service du personnel, une demande est en cours d'instruction, les autres demandes ont été acceptées.

5 - Fermeture d'été

Y aura t-il une sortie anticipée de 1h00 le vendredi 24 juillet prochain ?

Quelle information au personnel ?

R - A l'occasion du départ en congés, l'horaire hebdomadaire de travail de la semaine 30 sera réduit d'une heure.

Pour le personnel à l'horaire individualisé, une heure sera portée sur le Débit/Crédit cette semaine là.

Le personnel en équipe fera une demande individuelle dans Gestor Intranet et quittera l'entreprise une heure plus tôt le jour de son départ en congés.

La note annuelle sur la période de fermeture a été diffusée le 10 juillet 2009.

6 - Bâtiment 28 - 1^{er} étage

Qu'est-il prévu pour pallier aux températures qui atteignent régulièrement les 36°?

Est-il prévu de remplacer les convecteurs actuels ?

R - Le groupe froid du système de climatisation est hors service, et non réparable. Le chiffrage du remplacement est en cours. En mesure provisoire, des climatiseurs portables ont été mis en place.

7 - Bâtiment 1-2000 - 1^{er} étage (direction)

Confirmez-vous que le 32-32 a reçu comme consigne de laisser tomber tous ses travaux en cours pour se concentrer principalement et prioritairement sur la climatisation de l'étage du 1-2000, au détriment de fait des autres chantiers ?

R - Aucune mesure particulière n'a été demandée au 57-3232 concernant le bâtiment 1/2000.

8 - Cahier de sanctions

La prévention des risques ne se fait pas en sanctionnant les salariés !

Qu'a fait la direction pour éviter que les salariés portent des protections individuelles ?

Nous vous rappelons que l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Dans les principes généraux de la prévention, le cahier de sanctions n'apparaît pas dans l'article L4121-2 du code du travail.

De plus le responsable OP met la pression aux hiérarchies pour que ce cahier ne reste pas vierge.

La CGT demande le retrait immédiat de ce cahier.

R - Il ne s'agit pas d'un «cahier de sanctions», mais du meilleur moyen de partage des déviations constatées en matière de sécurité. Jusqu'à présent, les manquements aux règles (et au bon sens) de sécurité se bornaient à de très rares remarques orales, «au passage». Il s'agit de prendre quelques minutes pour analyser ces déviations et en faire prendre conscience.

La notification par écrit n'entraîne aucune sanction directe. Elle est destinée à renforcer l'analyse des conséquences potentielles de ces déviations (les remarques orales très éventuelles n'ont aucun effet).

Ces constats ne s'adressent pas seulement (et de loin) aux opérateurs, mais aussi à toutes les personnes «de passage» aux postes de travail : techniciens venant pour constats, mesures, assistance, maintenance, visites, y compris de la Direction

Les éventuelles sanctions ne concerneront que des récidivistes multiples, après mise en garde suite à plusieurs déviations, et entretien pour sensibilisation ; elles seront alors appliquées, en conformité avec le règlement intérieur de notre Société. Qui peut exiger de ne rien faire dans de tels cas ? Celui qui le ferait serait peut-être le premier à s'étonner du laxisme du management en cas d'accident après maintes infractions connues de tous et donc tacitement tolérées.

Ces cahiers ne seront pas limités à un secteur particulier. Ils seront généralisés, dans un souci d'équité, et avec beaucoup de vigilance vis-à-vis de leur application : homogénéité, bon sens ...

9 - Travaux d'été

Quels travaux vont être engagés durant la fermeture d'été ?

Qu'est-il prévu pour prévenir les salariés des éventuelles coupures électriques ?

R - De nombreux travaux de rénovation, de peinture, de révision, de réparation, de maintenance, de réhabilitation de locaux, de nettoyage... sont prévus pendant la fermeture.

Concernant les éventuelles coupures électriques, une liste a été diffusée aux RUOs courant juin 2009 et un avenant a été diffusé le 07/07/09.

10 - Poubelles et corbeilles

Les poubelles et corbeilles sont vidées régulièrement, mais jamais nettoyées. La CGT demande qu'une fréquence de nettoyage soit mise en place.

R - Concernant votre demande, nous l'avons d'ores et déjà inscrite comme option dans le cahier des charges du futur appel d'offres de la prestation «nettoyage des locaux». Toutefois, la mise en place de sacs plastiques dans les poubelles «tout venant» de bureaux, a pour but de limiter une éventuelle opération de nettoyage, par contre si les corbeilles ou containers sont mal utilisés (tri sélectif non respecté), il appartient au responsable du secteur de faire corriger la situation. Des audits sur ce thème seront réalisés dans les secteurs par les services généraux au 4^{ème} trimestre.

11 - Augmentations individuelles du 1/07/2009

Y aura t-il un quota fixé par la direction de salariés ETAM non augmentés ?

R - Aucune directive n'a été donnée dans ce sens. Toutefois, concernant une attribution individuelle il est souhaitable que les mesures individuelles soient distinctes les unes des autres comme le sont les performances des uns et des autres. Une vérification globale de cohérence des mesures a été effectuée par la DRH comme les années passées.

12 - Encombrement allée UMT

L'allée est toujours encombrée par différentes caisses. Les actions prévues dans le CR DP de mai 2009 ont-elles été réalisées ?

Si oui, que comptez-vous faire des caisses restantes actuellement dans l'allée ?

R - L'allée concernée est entièrement dégagée. Les seules caisses restantes se situent devant le palettier. Nous avons l'autorisation pour stocker les outillages en attente de réforme au bâtiment 36 depuis le mois de juin 2009. L'objectif est une allée dégagée au 30 août 2009.

13 - Fontaines d'eau (1)

Suite à notre question du mois dernier sur les risques de consommer de l'eau dans un récipient contenant du bisphénol A, la CGT redemande le retrait et le remplacement des bonbonnes fournies par Nestlé, car ce même conditionnement existe dans une matière non toxique. Par exemple ces mêmes bonbonnes de 20 litres équipent toute la CUB.

R - La demande sera instruite avec le nouvel appel d'offres en cours.

14 - Fontaines d'eau (2)

Avez-vous prévu et anticipé une surconsommation d'eau suite aux températures élevées subies ces derniers jours ?

Un stock (bonbonnes et gobelets) est-il en place ?

R - Le cahier des charges de la prestation en cours prévoit pour chaque fontaine un renouvellement quotidien du stock de bonbonnes et de gobelets et une organisation assurant la permanence de l'approvisionnement.

15 - Service médical

Quelles sont les raisons du turn-over des infirmières au service médical, intérim et CDI compris ?

Une infirmière intérimaire ayant rompu son contrat le 30 juin, au 1^{er} juillet il n'y avait donc plus qu'une seule infirmière, alors que le règlement en impose 2. Quelle est la situation à ce jour et comment sera organisé le service médical durant la fermeture estivale (personnel, horaires...) ?

R - Concernant le service médical, dont l'agrément vient d'être renouvelé pour 5 ans, il est composé de :

- 1 médecin du travail,
- 2 infirmières diplômées,
- 1 assistante/secrétaire,
- 1 assistante sociale.

Par ailleurs, l'ingénieur sécurité est habilité IPRP (Intervenant en Prévention des Risques Professionnels).

Depuis un an, une infirmière en CDI est absente pour raison de santé liée à une situation de maternité difficile. Alors que sa reprise aurait pu intervenir début juin 2009, elle nous a demandé à bénéficier d'un congé parental. C'est la raison pour laquelle, l'infirmière en intérim, privilégiant des offres d'emplois extérieurs, n'a pas souhaité prolonger sa mission.

Aussi, de façon à permettre une présence efficace durant la fermeture de cet été, nous procédons au recrutement d'une intérimaire dès maintenant.

Enfin, eu égard aux effectifs énoncés ci-dessus, nos obligations réglementaires sont respectées.

16 - Primes à l'objectif

Quel est le montant global en Euros des primes distribuées aux 61 cadres supérieurs, et non la formule en % donnée le mois dernier ?

R - Nous n'apporterons aucun complément à notre réponse du mois dernier.

17 - Surpresseur bâtiment 401 (CE)
Plutôt que d'encombrer l'allée, quand sera t-il installé ?

R - Le surpresseur du bâtiment 401 sera mis en service pendant la fermeture.

18 - Formation geste et posture
De nombreux salariés inscrits à cette formation ne viennent pas et certaines sessions ont été annulées. La direction a t-elle également identifié cette désaffection et analysé le pourquoi de ce manque de participation ?

R - Nous avons constaté un absentéisme en progression sur certaines formations relatives à l'hygiène et à la sécurité et en particulier aux formations gestes et postures et équipier de première intervention. Des actions sont en cours pour mieux planifier ces formations afin de tenir compte des impératifs professionnels. Néanmoins, nous rappelons que la participation à une formation est une obligation contractuelle.

19 - Embauches secteur fours bâtiments 25/70
La direction compte t-elle embaucher le personnel intérim et CDD en place, sachant que la hiérarchie locale tente de débaucher du personnel sous-traitant ?

R - Depuis janvier 2009 et d'ici septembre 2009, le secteur aura été renforcé par trois CDI, un en mobilité interne, une mutation Groupe et une embauche externe. Les critères de recrutement prennent en compte les compétences attendues aujourd'hui et demain. Il est faux d'affirmer que la hiérarchie tente de débaucher du personnel sous-traitant.

20 - Vestiaires bâtiments 32
Ce vestiaire semble être mis à disposition de 81 salariés. Suite à la nouvelle organisation pour les vêtements de travail, de nouvelles armoires vont être affectées dans ce vestiaire, d'où un manque de place et d'espace.
Quelle est l'organisation mise en place ? Ces nouvelles armoires supplémentaires concerneront-elles les 81 salariés, sachant que la plupart travaillent dans un autre bâtiment ?
De plus, pourquoi n'y a t-il pas d'issue de secours ? La sécurité est-elle respectée ?

R - Lors des séances de prises de taille, il a été demandé à chaque opérateur de préciser son lieu de vestiaire afin de positionner son armoire de vêtements de rechanges. Les implantations de ces dernières ont été réalisées à partir de ces données.

Une information sur le déploiement de ces armoires et du nouveau dispositif sur l'entretien des vêtements de travail va être refaite auprès de tous les intéressés dans les semaines à venir.

L'issue de secours du vestiaire (local 116) existe ; porte donnant dans le local 023.

21 - Démission ATA

Combien de salariés la direction a-t-elle convoqués depuis avril 2009, pour les inciter à démissionner dans le cadre du dispositif amiante ?

Ces salariés seront-ils remplacés, des biseaux seront-ils organisés en temps suffisant et quelle est la raison de ces convocations massives ?

Face à cette situation, la CGT ne peut que s'inquiéter du problème du maintien des compétences, déjà mis à mal avec l'utilisation massive de salariés précaires sur le site.

R - Plusieurs salariés ont rencontré HR et pour certains à plusieurs reprises, de façon à comprendre le dispositif amiante et mesurer les risques liés à des évolutions réglementaires et fiscales, ainsi que l'intérêt qu'elles auraient à quitter la société plus ou moins rapidement.

Par ailleurs, eu égard aux informations données dans certains tracts, certains envisagent quitter la société plus rapidement qu'attendu.

Les remplacements des départs ATA se feront dans le respect des ODG des secteurs comme pour tous les recrutements.

22 - Accès au site : croisement piétons-véhicules

Sachant que la rue de Touban est privative (dixit la direction ainsi que le panneau situé vers le rond-point d'accès), et donc sous la responsabilité de SPS, quand une mesure pour assurer la sécurité des piétons sera-t-elle mise en place ?

R - Si la vitesse limitée précisée sur le panneau Route de Touban est respectée, les risques que vous évoquez seront extrêmement limités.

23 - SAFRAN magazine

Pourquoi la nouvelle revue SAFRAN magazine est parvenue en version anglaise dans certains secteurs ?

R - Il s'agit probablement d'une erreur de diffusion qui peut s'expliquer par 2 points :

- **les exemplaires en anglais et en français sont totalement identiques et ont pu être confondus,**
- **le nombre d'exemplaires demandé à Safran est proche de l'effectif - pour ne pas gaspiller - or, il semble que dans la liste de diffusion gérée par le courrier certains secrétariats demandent un nombre d'exemplaires supérieur à leurs effectifs pour couvrir des besoins divers intérim, stagiaires... Du coup, il a pu en manquer...**

Nous avons fait le nécessaire auprès de Safran pour obtenir un nombre d'exemplaires supérieur et couvrir ainsi l'ensemble des besoins des secteurs au-delà de leurs effectifs propres.

24 - Stage retraite et amiante

Pourquoi lors des stages «retraites», à aucun moment le médecin conseil n'est autorisé à parler des dégâts que l'amiante peut provoquer, ainsi que de l'accompagnement qui peut être effectué par les services sociaux des caisses de retraites ?

R - Nous notons votre demande et étudierons comment peut être fait, dans le cadre général de ces préparations à la fin d'activité, la sensibilisation au suivi post activité qu'offre la Caisse Régionale d'Assurance Maladie pour les personnels. En aucun cas, il ne sera nécessaire de faire intervenir d'autres personnes.

25 - Absences sur plage fixe

Sur la dernière période de 4 semaines calendaire (en fin de semaine 24), combien de salariés se sont vus retirer de l'argent à cause d'absence sur plage fixe et par plage de temps ?

R - La période considérée est la période du 18 mai au 13 juin

	Centre du Haillan	Centre du Caepe
1 à 5 min.	11	2
5 à 10 min.	16	6
10 à 15 min.	10	1
15 à 30 min.	15	0
+ de 30 min.	60	0

26 - Entrées / sorties de personnel SPS

Quel est le nombre de personnes ayant quitté la société entre le 1/01/2009 et le 30/06/2009, et pour quels motifs ?

Quel est le nombre de personnes étant entré dans la société entre le 1/01/2009 et le 30/06/2009, sous contrat SPS avec une précision sur contrats en CDI et CDD ?

R - Les informations relatives aux entrées et sorties de personnels relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.

Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 25 juin dernier.

27 - Démissions ATA

Combien ayant démissionné, sont encore présent sur le site ?

Combien de démissions ont été enregistrées :

En 2009 ?

Combien de nouvelles démissions sont prévues et estimées :

pour 2009 ?

R - A ce jour, 28 personnes ont démissionné et sont encore présentes, 22 démissions ont été enregistrées en 2009 et 55 personnes ont demandé un dossier et pourraient faire valoir une démission.

28 - Forfait jour

Nombre total d'ingénieurs et cadres en activité à ce jour ? **430**

Sur ce nombre :

Combien sont sans référence horaire ? **11**

Combien sont adhérents au forfait jour ? **211**

Combien sont assujettis au régime horaire ? **208**

Combien de salariés non cadres sont au forfait jour (niveau VI, ...) ? **1**

Combien de salariés depuis le début 2009 ont demandé à changer de régime horaire ? **0**

- du régime horaire vers le forfait jour ?

- du forfait jour vers le régime horaire ?

Combien de salariés depuis le début 2009 ont changé de régime horaire ? **0**

- du régime horaire vers le forfait jour ?

- du forfait jour vers le régime horaire ?

Combien de demandes, combien de refus ?

R -

29 - Précaires et détachés (1)

Combien de salariés précaires (intérim et CDD) et combien de détachés au 30/06/2009 ?

R - Les informations concernant les intérimaires, les contrats à durée déterminée et les détachés, relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.

Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 25 juin dernier.

30 - Précaires et détachés (2)

Combien de contrats précaires se sont transformés en CDI SPS :

- sur le mois écoulé ?

- en cumul sur l'année 2009 ?

Combien de salariés précaires ont été remerciés (fin de mission) :

- sur le mois écoulé ?

- en cumul sur l'année 2009 ?

R - Les informations concernant les intérimaires, les contrats à durée déterminée et les détachés, relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.

Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 25 juin dernier.

31 - Lettres d'avertissement

Depuis la dernière réunion des DP du 16/06/2009, y a-t-il eu des salariés ayant reçu une quelconque sanction ?

Combien de lettres de mise en garde ?

Combien de lettres de convocation à un entretien disciplinaire ?

Combien d'avertissement et/ou de mise à pied disciplinaire ?

R - Deux lettres d'avertissement ont été adressées pour non réponse à la convocation du Médecin du Travail.

32 - Questions diverses

33 - Date de la prochaine réunion ?

R - La prochaine réunion aura lieu le 17 septembre 2009 à 9 heures.

QUESTIONS CFDT

- 1 - Augmentations des collaborateurs et hiérarchies
 Cette année les hiérarchies N+1 des différents secteurs à SPS ont reçu de la direction les augmentations de salaires accordées à leurs collaborateurs.
 Par rapport à leur demande initiale, des changements ont été effectués sans qu'ils aient été consultés ou informés sur le pourquoi de ces changements.
 Comment vont-ils faire pour l'expliquer à leurs collaborateurs ?
 Soit ils sont francs et répondent que ces changements ne sont pas de leur fait, mais de la direction, et se décrédibilisent quant à leur pouvoir hiérarchique; soit ils assument leur rôle d'amortisseur de la direction et se font traiter de menteurs en déclarant, lors des entretiens individuels, qu'ils sont contents de leur travail puis lors de la non-remise d'augmentation que c'est parce qu'ils sont mauvais.

R - Cf. réponse à question CGT n°11.

- 2 - Chantiers de réflexion 2008
 Un courrier des ressources humaines diffusé au personnel le 5 mars 2008 affichait :
- Primes exceptionnelles et non-statutaires : engagement d'un chantier sur l'attribution de ces primes dans une recherche d'équité et de transparence.
- Mise en place courant mars, conclusions en juin (2008 ?)

Un deuxième courrier du 25 mars 2008 affichait :

3 d. d'engager des négociations avec les partenaires sociaux sur l'évolution de carrière des ouvriers, techniciens et employés

Au final, le 23 mai 2008, la direction envoyait le message "Direct Info RH" suivant (le message a été reproduit tel quel) :

A la suite des échanges faits sur le terrain, des retours des managers de proximité et des questions posées au cours du premier Tchat avec le Président Jean-Luc ENGERAND, deux chantiers sont lancés ce mois-ci au sein de notre société :

«Reconnaissance des Efforts» : *Après avoir clarifié et analysé les pratiques en matière de primes non-statutaires, exceptionnelles, d'astreintes et de flexibilité, proposer un nouveau processus de mise en oeuvre.*

Olivier LE MERRER et Pierre-André BAUDART pilotent ce chantier, Dominique RIBEREAU (Calculs), Alain LOUIS, Evelyne SAUVAGE, Marc SAUBION et François ROMOEUF (Production), Laurent QUERAUX, Pierre JOUHAULT, Dominique MAROT et Fabrice MERMIN (Fonctions supports) ont accepté de participer à ce chantier.

«Evolutions de Carrière» : *Après avoir vérifié la cohérence des évolutions de carrière de toutes les catégories de personnel de SPS, identifié les points les plus critiques, faire des propositions d'adaptation en tenant compte des évolutions stratégiques prévues de la société.*

Gérard FRUT et Marc MONTAUDON pilotent ce chantier, Alexandre MARCHAL (à confirmer) (Production), Marie-Luz CALIXTO (Contrôle de gestion), Alain CAMPION (Moyens industriels), Claude EYRAUD (Programmes Stratégique), Emmanuelle JESUS (Qualité, Sécurité, Environnement), Franck LAMOUREUX (Méthodes procédés), Christian MATHIEU (Etudes et essais), Nicolas PANNEBIAU (Production aéronautique), Marcos REVUELTA (Production composites), ont accepté de participer à ce chantier.

Les chantiers démarrent ce mois-ci, ils rendront leurs conclusions à la fin du mois de septembre.

Depuis, tout ce que l'on sait c'est que ces hiérarchies ont fini par conclure qu'ils devaient faire appel à un cabinet d'audit.

Plus d'un an après où en sont ces chantiers ?

R - Une communication est prévue dans les prochaines semaines.

- 3 - Non-respect de l'accord d'entreprise pour les déplacements
Nous demandons le respect de l'accord d'entreprise sur les conditions de déplacements de service, chapitre 5 de l'accord.

R - Cf. réponse à question CGT n°2 d'avril 2009.

"Nous prenons note de votre rappel aux dispositions de l'accord d'entreprise. Toutefois, eu égard à la situation du Groupe, nous demandons aux personnels d'organiser ses déplacements professionnels de façon à contribuer à une réduction significative des dépenses occasionnées par ces déplacements. Le voyage en seconde classe est un moyen d'y contribuer. Prenant en compte la particularité de certains grands voyageurs ou les circonstances exceptionnelles de certaines missions, des dérogations ont été retenues."

- 4 - Aménagement des arrêts de bus
Où en est l'avancement du dossier avec la CUB et la mairie du Haillan ?

R - Le courrier destiné au Président de la CUB doit partir avant la fermeture. Une copie sera adressée au CHSCT.

- 5 - Sanctions
Y a t'il eu ce mois-ci des sanctions sur certains membres du personnel et pour quel motif ?

R - Cf. réponse à question CGT n°31.

- 6 - Remplacement des cendriers
Les cendriers actuellement placés devant chaque bâtiment sont sous-dimensionnés, difficiles à remettre en place et sont souvent le lieu de débuts d'incendie (fumée forte et très désagréable). Nous demandons leur remplacement par des cendriers identiques à ceux qui sont installés actuellement aux abords du restaurant d'entreprise et qui ne présentent pas ces désagréments.

R - Le remplacement de ces cendriers n'est pas prévu, nous vous confirmons qu'ils sont vidés régulièrement (au minimum une fois par semaine). Toutefois, une vérification sera faite avec le prestataire par les services généraux.

- 7 - Questions diverses

- 8 - Date de la prochaine réunion

R - La prochaine réunion aura lieu le 17 septembre 2009 à 9 heures.

QUESTIONS SUD

1 - CDD

Combien de CDD présents sur le site à ce jour ? (détail par UPA et par secteurs d'activités)

R - Les informations concernant les contrats à durée déterminée relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.

Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 25 juin dernier.

2 - Intérim

Combien d'intérim présents sur le site à ce jour ? (détail par UPA et secteurs d'activités)

R - Les informations concernant les intérimaires relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.

Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 25 juin dernier.

3 - Détachés

Combien de détachés présents sur le site ? (détail par UPA et par secteurs d'activités)

R - Les informations concernant les détachés relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.

Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 25 juin dernier.

4 - Service paie

Le personnel exige le maintien du service paie sur le site du Haillan. Il faut maintenir ce service dont la présence humaine, ainsi que les compétences à gérer les problèmes, se justifie pleinement, il ne serait pas concevable de détruire ce service pour de basses raisons d'économie qui ne feraient que confirmer la rapacité de nos dirigeants.

R - Votre question est transmise à la Direction Générale Safran

5- Bleus de travail

La nouvelle mise en place de gestion des bleus de travail est effectuée en dépit du bon sens. A moins que la direction nous garantisse l'étanchéité totale des placards il apparaît que les emplacements choisis ne sont pas adéquats, quand la direction compte t-elle mettre les moyens et la volonté nécessaire pour mettre en place un service efficace ?

R - Dans le cadre de la gestion globale des vêtements de travail, la mise en place des armoires nominatives dans les secteurs ainsi que des armoires réceptacles sera réalisée en semaine 27 (Centre 7 et 8), les vêtements seront livrés courant de semaine 30.

Une communication sur le fonctionnement de cette nouvelle prestation sera diffusée à l'ensemble du personnel en semaine 29.

6 - GPEC

Sud rappelle que le «négociation» d'un accord sur la GPEC n'a d'autre but que de soustraire le patronat à son obligation de maintenir ou même de créer des emplois sur les sites et embaucher.

Doit-on voir dans le démantèlement du service RT une première résultante du travail accompli par l'atelier de travail (direction, CGT, FO, CFTC, CFDT, CGC) ?
Si oui quels sont les prochains services touchés ?

R - Nous dénonçons le caractère polémique de votre question, sachant que votre organisation syndicale refuse toute participation aux ateliers et présentations sur ce sujet.

- 7 - Service médical
Comment se passe aujourd'hui l'organisation dans ce service, sachant qu'il y a une infirmière en moins ?
Etait-il prévu que l'infirmière présente arrête sa mission à SPS ?
Vu le nombre d'entreprises extérieures présentes sur le site pendant la fermeture, comment va s'organiser le service médical s'il y a une nouvelle infirmière pendant cette période ? Serait-il raisonnable que cette nouvelle infirmière se retrouve seule pendant cette période sachant qu'au niveau de la formation ainsi que sur la connaissance du site elle ne devrait pas pouvoir être autonome ?
La direction peut-elle nous fournir un calendrier de présence, ainsi que l'organisation jusqu'à la reprise ?

R - Cf. réponse à la question CGT n°15.

- 8 - CAT
Concernant l'emploi de travailleurs extérieurs venant de CAT (centre d'aide par le travail), la direction peut-elle nous donner les raisons de ce choix ?
Nature des travaux et le coût ?
Combien de personnes concernées sur le site ?
Combien de personnes concernées à l'extérieur ?

R - C'est une volonté de la Direction depuis plusieurs années de confier, après appel d'offres, des travaux de diverses natures à des entreprises adaptées ou CAT (Gestform, Envol, CAT D'ornon) pour des travaux de nettoyage des vêtements de travail, courrier protégé, baguettes 4 D. Ces activités ont concerné 2 personnes pour 2008 sur le site. Nous n'avons pas connaissance du nombre de personnes à l'extérieur, ces activités représentent environ 500 000 euros de chiffres d'affaires.

- 9 - CUB (aménagement arrêt de bus)
Quand la lettre pour le président de la CUB a-t-elle été envoyée ?
Quel est son contenu ?
Nous rappelons à la direction qu'elle porte toute la responsabilité en cas d'accident grave !!!

R - Cf. réponse à la question CFDT n°4.

- 10 - Prévoyance Groupe
Quel a été le montant global des cotisations patronales pour le Petit Risque pour le mois de janvier 2009 ?
Quel a été le montant des exonérations fiscales patronales pour ce même mois ?
Quel sera le montant des cotisations patronales pour le Petit Risque pour le mois de juillet 2009 ?
Quel sera le montant des exonérations fiscales patronales pour ce même mois ?

R - Jusqu'au 30 juin 2009, les cotisations petit risque se répartissaient comme suit :

	A	BC
Entreprise	1,42 %	1,30 %
Salarié	0,69 %	0,46 %
CE	0,52 %	0,52 %

Nous ne disposons pas au 9 juillet 2009 des éléments de juillet 2009.

11 - Permanence

Nous demandons que toutes les demandes de permanences soient acceptées.

R - Cf. réponse à la question CGT n°4.

12 - Questions diverses

13 - Date de la prochaine réunion

R - La prochaine réunion aura lieu le 17 septembre 2009 à 9 heures.